

le contrat PACTE

Le parcours d'accès aux carrières de la fonction publique (PACTE)

{{}}

Le parcours d'accès aux carrières de la fonction publique (Pacte) permet d'accéder à un emploi de catégorie C (niveau BEP, CAP ou brevet des collèges) dans les 3 fonctions publiques : administrations de l'État, territoriales ou hospitalières. L'accès s'effectue sans concours, par une formation en alternance.

Pour qui ? :

- au jeune de 16 à 28 ans au plus sans diplôme, ni qualification professionnelle ou dont le niveau de qualification est inférieur au bac,
- ou à toute personne en situation de chômage de longue durée, âgée d'au moins 45 ans et bénéficiaire du RSA, de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

[Caractéristiques du recrutement dans le cadre du PACTE](#)

[Conseils pratiques pour décrocher un contrat \(ONISEP\)](#)